

effectez ce qu'il a promis. Et si je ne me trompe plus que je me fis oncques en homme vivant, il le fera avecq la grâce de Dieu. Surtout il fault (doneq nous supplions Vostre Excellence très humblement et moy en particulier, comme son très humble et très affectionné serviteur, l'en supplie de tout mon cœur) que Vostre Excellence désengaige nostre foy, faisant parler ceulx de Brabant ung mesme langaige avecq les aultres: le mesme en est-il de ceulx de Gueldres et de Overysse. Pourtant nous supplions de rechief Vostre Excellence y vouloir employer tout son crédit et autorité, car, si je ne m'abuse, icy gist nostre délivrance et nous avons les moyens à la main pour à jamais nous retirer de l'importable joug d'Espagnol et de remectre nostre patrie en son ancienne fleur et prospérité, moyennant que nous ne rejections la grâce que Dieu nous présente, ains que nous en usions avecq gratitude et prudence.

.

V.

23 septembre 1580.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MARNIX AU PRINCE D'ORANGE.

Extrait d'une aultre lettre de Mons^r de St.-Aldegonde escripte des Tours à Sadicte Excellence en date xxiii^e de septembre 1580.

MONSIEUR,

Depuis ma dernière du xix^e qui va jointe en ce mesme paquet, avons esté diversement battu des nouvelles touchant Portugal. Finalement les mauvaises ont esté trouvées véri-

tables. Ce néantmoins Son Altèze non seulement persiste en son propos, mais se trouve de plus en plus eschauffé. Mons^r le marischal de Cossé est party hier, bien délibéré de remonstrer les affaires au Roy pour le y faire embarquer. Monsieur de Villers, gouverneur, qui fut de Bouchain, est icy arrivé mercredy, a exposé l'estat de la ville, les causes de la rendition (et certes, selon qu'il le conte, il s'y est porté en homme de bien) et a exposé l'estat de Cambray et le dangier auquel la ville se trouve. Ce qu'avons failly d'exposer hier audict maréchal, prennant congé de luy. Hier je receu lettres de Monsieur d'Inchy du xvi^e de ce mois, par laquelle il m'escrivoit ne doubter aucunement que l'ennemy ne l'attaquast : depuis est venu aultre courier qui dict que la ville estoit desjà serrée et quelques petits fortz d'alentour prins. Ledict sieur d'Inchy m'escriit aussy que les trois régimens que les ennemis attendoient, assavoir celluy de Monsieur du Reulx, celluy de Floyon et ung régiment alleman, seroient prestz de se joindre à l'aultre armée.

Nous avons obtenu de Son Altèze ung acte signé, tesmoignant que luy avons faict exhibition et inspection de nostre instruction, et notamment du dernier article touchant ladicte restriction, affin que si ceulx de Brabant ne sont encores conjointz avec les aultres provinces, ilz entendent que nous n'avons en rien passé nostre commission, aiantz donné à entendre à Son Altèze et mesmes au garde des seaux et aultres de son Conseil que nostre instruction et pouvoir estoit ainsi restraint. Ce néantmoins, il n'est nullement expédient qu'ilz proposent à l'advenir aulcunes nouvelles conditions, vu qu'ilz se tiennent plus longtems séparés des aultres, ains fault nécessairement qu'à pur et à plat ilz se conjoignent ensemble.

.